

## **ARTICLE 5** RÔLE ET DEVOIRS DU DELEGUE OU DU RESPONSABLE D'EQUIPE

Un délégué peut être désigné sur certaines rencontres.

De sa position, un délégué doit observer et intervenir sur les problèmes posés en coordination avec les acteurs de la rencontre avant, pendant et après le match.

A l'arrivée au stade, il doit être en possession de son mandat de délégué, de sa licence et du règlement général de la compétition.

S'il s'agit du responsable d'équipe, il doit être inscrit sur la feuille de match et licencié à la FSGT.

### **A – SON RÔLE**

#### **1 – Avant le match**

Le délégué doit :

- ◆ Se mettre en rapport avec les équipes en présence et faire le lien avec les arbitres, ballons, feuille de match.
- ◆ Se procurer les attributs nécessaires à la rencontre : licences, ballons, feuilles de match.
- ◆ Assister les arbitres dans les formalités et dans toutes les circonstances dangereuses.
- ◆ Participer au contrôle des licences.

#### **2 – Pendant le match**

Le délégué doit :

- ◆ Etre en mesure de faire assurer rapidement la protection des arbitres et des joueurs (SAMU, médecins, forces de police).
- ◆ S'assurer du bon déroulement des remplacements tournants.

#### **3 – Après le match**

Le délégué doit :

- ◆ Assurer la sortie des arbitres.
- ◆ S'assurer que toutes les formalités sont bien remplies.
- ◆ Réintégrer le matériel emprunté.

## **B – SES DEVOIRS**

Le délégué doit :

- ◆ Etre disponible et courtois.
- ◆ Participer, coopérer avec les structures départementales, régionales, fédérales sur le lieu de la rencontre.
- ◆ Ne pas faire d'ingérence.
- ◆ Assurer une médiation si nécessaire.
- ◆ Faire appliquer les décisions de l'arbitre.
- ◆ Coopérer avec les arbitres.
- ◆ Etablir et faire parvenir un rapport circonstancié aux autorités compétentes si besoin est.

## **C – LES DIRIGEANTS DU CLUB**

Les dirigeants se trouvant sur le banc de touche doivent :

- ◆ Etre identifiés avant le début du match.
- ◆ Ne pénétrer sur le terrain de jeu qu'avec l'accord de l'arbitre.

De plus, l'entraîneur et les autres occupants du « banc de touche » sont tenus de se comporter, **en tout temps**, de **manière responsable**.



